

### AIPR Opérateur (optionnel)

#### OBJECTIFS :

Pour l'engin de chantier concerné :

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en situation de travail,
- Assimiler les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité,
- Être informé des risques liés à son utilisation,
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques,

En vue d'obtenir l'autorisation de conduite **des catégories A, B1, C1, D, E, F et G** ; conformément à la recommandation R482 de l'Assurance Maladie Risques Professionnels, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En option, obtenir l'attestation de compétences AIPR Opérateur.

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires des articles R4323-55, R4323-56 du Code du travail selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Pour utiliser un engin de chantier qui comporte une télécommande le conducteur doit être titulaire d'une formation avec l'option « télécommande » pour la catégorie concernée.

#### PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, dont l'objectif est de conduire les engins correspondants à une ou plusieurs catégories de la recommandation R482 en respectant les règles de sécurité applicables sur les chantiers.

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous sommes en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap, pour de plus amples renseignements contactez nous (06 42 41 44 27 ou [ericclouet@yahoo.com](mailto:ericclouet@yahoo.com) )

#### PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 ans\* - Être apte médicalement\*\*

\*La conduite de certains équipements de travail par des jeunes âgés de moins de 18 ans fait l'objet de dispositions réglementaires spécifiques. Lorsque ces obligations sont respectées, rien ne s'oppose à ce qu'un conducteur mineur passe la formation.

\*\* Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire un engin de chantier avant de s'engager dans un processus de formation, puisque cette aptitude est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite.

#### CONTENU :

Tout conducteur d'engin de chantier, à conducteur porté ou télécommandé, à l'issue de la formation dispose des connaissances théoriques et des savoir-faire pratiques suivants.

##### **Connaissances théoriques :**

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier (panneaux de signalisation, circulation sur chantier, sur la voie publique)
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier (risques liés au fonctionnement de l'engin, à la conduite / aux déplacements de l'engin)
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

##### **Savoir-faire pratiques :**

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

Pour chacun des thèmes, une évaluation des acquis est effectuée lors des évaluations.

**Conduite en Sécurité des Engins de Chantier**  
**Recommandation R482**  
**Autorisation de conduite - Cat. A, B1, C1, C2, C3, D, E, F et/ou G**  
**AIPR Opérateur (optionnel)**

**PROFILS DES INTERVENANTS :**

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur des Travaux Publics

**NOM DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :**

Eric CLOUET

**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

Salle de cours équipée de supports vidéo.

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.

Plateformes de formation dédiées exclusivement à la conduite d'engins, avec au maximum 3 stagiaires par engin.

**DATES DE FORMATION :**

Nous consulter, délai d'accès de 1 semaine à 2 mois

**DUREE :**

De 1 à 5 jours, en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégories visées.

**LIEU DE FORMATION :**

Au sein de votre entreprise (en intra) sous réserve de justifier des installations et des moyens nécessaires définis par la recommandation R482.

**MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :**

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluations théoriques (QCM) et pratiques réalisés par mise en situation conformément à la recommandation R482.

**Optionnellement**, l'évaluation théorique intègre également le test QCM de contrôle de compétences pour l'intervention à proximité des réseaux pour les opérateurs. (AIPR)

**TARIF :**

A partir de **650,00€HT/Jour**

Variables selon la durée et l'éloignement du site et le nombre de catégories (nous consulter contact : [ericclouet@yahoo.com](mailto:ericclouet@yahoo.com) )

**SANCTION VISEE :**

Remise des tests théorique et pratique pour archivage par l'entreprise.

En fonction des résultats, l'employeur a la possibilité de délivrer l'autorisation de conduite.

Attestation de fin de formation.

Tout conducteur d'engin de chantier doit, au moins tous les 10 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves d'évaluation.